

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN
Session ordinaire du 9 avril 2021

Le Vendredi 9 avril 2021, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire,

Présents : Christiane Cailliau-Deleu, Aurélien Viala, Gaëlle Choquer, Pascal Gatto, Eve Iacklé, Josiane Léonzi, Jean-Marie Singla, Séverine Valentin.

Absents excusés : Anne Cros (pouvoir à Aurélien Viala) Laurent Lamarre (pouvoir à Pascal Gatto),

Absent : Catherine Audirac-Iung.

Secrétaire de séance : Aurélien VIALA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier CM.
2. Approbation du compte de gestion communal dressé par Monsieur Stéphane Delmond.
3. Approbation du compte de gestion assainissement dressé par Monsieur Stéphane Delmond.
4. Approbation compte administratif du budget communal 2020
5. Affectation du résultat
6. Approbation compte administratif du budget assainissement 2020
7. Affectation du résultat
8. Vote des taux d'imposition directe locale
9. Adoption du budget primitif communal 2021
10. Adoption du budget primitif assainissement 2021
11. Superficie et prix des concessions au cimetière
12. Convention délégation de compétence transport scolaire région
13. Approbation des nouveaux statuts du SIAEP
14. Questions diverses

➤ **Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : création d'un emploi non permanent. Accepté à l'unanimité**

Compte-rendu de la dernière réunion du 16 février 2021 : Approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion communal dressé par Monsieur Stéphane Delmond, Receveur

Après s'être fait présenter tous les documents de gestion établis pour l'exercice 2020 par le Receveur et obtenus les renseignements demandés, le conseil après avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé par le Receveur.

Approbation du compte de gestion assainissement dressé par Monsieur Stéphane Delmond, Receveur

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion assainissement pour l'exercice 2020 dressé par le Receveur.

Approbation du Compte administratif du budget communal 2020

Après exposé du Maire, sous la Présidence de Aurélien Viala, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil examine le compte administratif communal 2020, établi ainsi :

Fonctionnement	€
Dépenses	233 230.25
Recettes	357 457.97
Résultat de l'exercice	124 227.72
Résultat reporté	0
Résultat de clôture	124 227.72

Investissement	€
Dépenses	207 347.07
Recettes	361 413.49
Résultat de l'exercice	154 066.42
Résultat reporté	-184 982.33
Reste à réaliser	-133 559.00
Besoin de financement	-164 474.91

Hors de la présence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget communal.

Approbation du Compte administratif du budget assainissement 2020

Après exposé du Maire et sous la Présidence d'Aurélien Viala, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil examine le compte administratif assainissement 2020, établi ainsi :

Exploitation	€
Dépenses	3 745.56
Recettes	4 378.25
Résultat de l'exercice	632.69
Solde d'exécution	2 469.66

Investissement	€
Dépenses	0
Recettes	3 117.75
Résultat de l'exercice	3 117.75
Report exercice 2019	7 353.05
Solde d'exécution	10 470.80

Hors de la présence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

Affectation du résultat de Fonctionnement du budget communal de l'exercice 2020

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 124 227.72 €.

Affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement de l'exercice 2020

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 469.66 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Madame le maire explique que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation dont bénéficiaient jusqu'à présent les communes, l'Etat a mis en place un système de compensation basé sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui consiste à ajouter au taux communal le taux départemental qui est pour 2020 de 20.69%.

Après délibération le Conseil a voté à l'unanimité les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière /bâti	16.50 %	37.19% (soit 16.50% taux communal inchangé + 20.69 % taux départemental)
Taxe foncière / non bâti	74.50 %	74.50 %

Adoption du budget primitif communal 2021

Madame le Maire expose le budget primitif 2021, sections fonctionnement et investissement qui se présentent comme sui

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	108 940	
012	Charges de personnel	91 690	
014	Atténuation de produits	10 200	
65	Autres charges de gestion courante	35 590	
66	Charges financières	8 360	
67	Charges exceptionnelles	3 000	
023	Virement à la section Investissement	114 000	
042	Opération d'ordre en section	976	
013	Atténuation de charges		10 000
70	Produits des services		19 822
73	Impôts et taxes		82 554
74	Dotations et participations		170 378
75	Autres produits de gestion courante		90 000
76	Produits financiers		2
002	Excédent antérieur reporté		0
	TOTAL SECTION	372 756	372 756

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR Dépenses	RAR Recettes	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles			3 000	
23	Immos en cours (sauf opération)	82 719		135 000	
OP	Opérations d'équipement	106 589			
16	D : Remboursement emprunts			46 167	2 150
	R : Emprunts et dettes assimilées y compris dépôts et cautions reçues	1 500	1 350	2 000	16 865
001/1068	Résultat reporté			30 916	124 228
13	Subvention d'investissement		55 899		80 969
10	Dotations fonds divers réserves				11 454
021	Virement de section fonctionnement				114 000
040	Opération d'ordre entre section				976
041	Opérations patrimoniales			13 366	13 366
	TOTAL SECTION (avec RAR : restes à réaliser)			421 257	421 257

Le budget primitif 2021 est **adopté à l'unanimité**

Vote du budget primitif Assainissement

Madame le maire expose le budget primitif Assainissement, sections Exploitation et Investissement qui se présente comme suit :

EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
014	Att2nuation de produits	590	
65	Autres charges de gestion courante	100	
023	Virement section investissement	7 352	
042	Opération d'ordre entre sections	3 118	
70	Ventes produits, prestation services		8 690
74	Subvention d'exploitation		0
002	Excédent 2021 reporté		2470
	TOTAL SECTION	11 160	11 160

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Emprunt		53 000
23	Immobilisations en cours	73 941	
001	Solde exécution investis. reporté		10 471
021	Virement de la section fonctionnement		7 352
040	Opérations d'ordre entre sections		3 118
	TOTAL SECTION	73 941	73 941

Le budget primitif Assainissement 2021 est **adopté à l'unanimité**

Cimetière : superficie et prix des concessions

La conseillère municipale déléguée au cimetière, Madame Josiane Léonzy, chargée par Madame le maire de mettre à jour le plan du cimetière, l'a alertée sur le manque de place pour de nouvelles concessions. Elle s'est renseignée sur les dimensions et prix des concessions communément fixés ;

Après échanges avec les membres du Conseil, Madame le maire propose de modifier la superficie et le prix des concessions comme suit :

- Concession de 2,50 m2 : 120 € pour une durée inchangée de 30 ans renouvelable
- Concession de 5,00 m2 : 240 € pour une durée inchangée de 30 ans renouvelable

Adopté à l'unanimité

Région : Convention délégation de compétence transport scolaire

La convention de délégation de compétence (comportant 2 avenants) pour l'organisation du transport scolaire conclue avec la Région arrive à échéance. Dans l'attente d'un nouveau conventionnement harmonisé sur l'ensemble du territoire, il nous est proposé de prolonger la convention d'une année supplémentaire, reconductible une fois.

Après délibération, le **Conseil accepte à l'unanimité** :

- La prolongation de délégation de compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie pour le service du RIP MARTRIN-MONTCLAR-SAINT JUERY,
- De conclure un 3^{ème} avenant relatif à la durée de la prolongation, soit du 01/09/2021 au 31/8/2022, avec possibilité de la reconduire tacitement 4 fois, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Nouveaux statuts du SIAEP

La commune étant membre du SIAEP des Rives du Tarn, les nouveaux statuts, adopté par le conseil du SIAEP lors de la réunion de son comité ont été communiqués à chaque membre du conseil municipal car il appartient à chaque commune membre du Syndicat d'approuver ces statuts.

Statuts approuvés à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent

Le contrat à durée déterminée d'un agent communal se termine fin Avril, pour faire face aux besoins, madame le maire propose de créer un nouvel emploi temporaire pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2021 qui sera non renouvelable. Les crédits sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Choix entre les différents devis pour les travaux suivants :

Madame le maire soumet au vote du Conseil le choix entre plusieurs devis concernant divers travaux :

- Toiture de l'ancienne laiterie : le devis de Laurent POUSTHOMY a été retenu pour un montant de **35 879 € HT**.
- Menuiseries de l'ancienne laiterie : le devis de Bruno BARTHELEMY a été retenu pour un montant de **15 547 € HT**
- Rénovation intérieure de l'église du Bourg : le devis de Hervé RENAUD a été retenu pour un montant de **20 369 € HT**

Informations diverses

- Des panneaux de signalisation manquants vont être prochainement remplacés : « Ferme de Fareyrolles » et « la Bruyère »
- Des nouveaux panneaux vont être posés indiquant « Croix de la Rengue et Capelle Haute », « la Capelle Basse et La Bourdique ».
- A la demande de l'institutrice une barre « anti-panique » facilitant la sortie des enfants en cas de d'urgence, a été posée sur la porte de l'école.
- Il faudra envisager une mise en conformité électrique et le changement du système de l'horloge de la tour.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 20h10.